



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUEFORT

Séance du 2 octobre 2018 à 19h

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents :

Mesdames : FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice - JUILLA Marie-José

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - RICARD Jean-Louis - GINCHELOT Yves - PIN Jean-Pierre - LAGARDE Lucien- FROISSART Claude

Absents : PEBERAY Julien - CASTAING Denis - TEULET Nathalie- BETHUNE Virginie- SEURIN Florence- MARTINEZ Marilyn

Pouvoirs : PEBERAY Julien donne pouvoir à Jean-Pierre PIN - CASTAING Denis donne pouvoir à CHAU-VAN Jean-Louis - MARTINEZ Marilyn donne pouvoir à Béatrice GIRO

Secrétaire de séance : Lucien LAGARDE

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h10. Il est mentionné les pouvoirs reçus. Monsieur LAGARDE Lucien est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal. Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2018 est approuvé, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal (délibération du 3 avril 2014) depuis le dernier conseil municipal.

38 - 02.10.2018 – FOND DE CONCOURS – ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU CHATEAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU VAN

Dans le cadre de la mise en place des 5 mâts d'éclairage public rue du Château, la commune doit participer à hauteur de 10 % des frais d'installation. Ainsi, la commune participe par l'intermédiaire du fond de concours à l'Agglomération d'Agen pour un montant de 1457,86 €.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider la convention de fond de concours entre l'Agglomération et la commune de Roquefort.

39 - 02.10.2018 – FOND DE CONCOURS – ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU STADE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU VAN

Suite aux travaux d'amélioration de la sécurité du carrefour entre la rue des Lilas et la route du stade, il est envisagé de mettre 3 poteaux d'éclairage public. La commune doit participer aux frais qu'engendre l'Agglomération d'Agen pour leur mise en place, à hauteur de 10 %, représentant un cout de 389,28 €.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider la convention de fond de concours entre l'Agglomération et la commune de Roquefort.

**40 - 02.10.2018 – TRANSFERT D'OFFICE DE 2 LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC : LES
TOURNESOLS - PLEIN CIEL**

Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT

Les voies et espaces communs des lotissements « Les tournesols » « Plein ciel / Lescaze » sont propriété de personnes privées et n'ont pas encore été rétrocédés.

Cependant, ces espaces sont ouverts à la circulation publique et participent aux maillages routiers des hameaux.

Afin de mettre fin à cette situation, la commune de Roquefort souhaite recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public.

Un dossier d'enquête publique sera constitué et suite à son organisation, si les propriétaires n'ont pas fait connaître leur opposition, le Conseil Municipal prononcera le transfert d'office qui éteindra tous droits réels et existants sur les biens transférés.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le recours à la procédure de transfert d'office pour les voies et espaces communs des lotissements « Les tournesols » « Plein ciel / Lescaze » au titre de l'article L 318-3 et R318-10 du code de l'urbanisme,

41 - 02.10.2018 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN

Le règlement intérieur de l'utilisation des salles communales doit évoluer pour différencier les locations ponctuelles des mises à dispositions annuelles des salles (pour tous les bâtiments communaux).

Il est aussi proposé un ajustement des horaires pour la musique à la Ferme Baqué suite à l'installation d'un limiteur de bruit.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le nouveau règlement des salles communales et ajuster les horaires pour la musique à la Ferme Baqué.

42 - 02.10.2018 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT

Dans le cadre des subventions versées aux associations lors du dernier budget de mars 2018, il convient de prendre en compte deux demandes de subventions exceptionnelles :

- L'étrier agenais reçoit aujourd'hui une subvention de 4000 €, il demande de pouvoir avoir un supplément de 200 €. En effet, en recevant cette somme de 4200 € de subvention, ils peuvent prétendre à une subvention supplémentaire du département,
- Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de la fête du village par la mairie, soutenu par le comité des fêtes, il est demandé une subvention exceptionnelle de 1737 €.

Ainsi dans ce cadre-là, il convient d'affecter 200 € à l'étrier agenais et 1737 € au comité des fêtes.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver les subventions exceptionnelles.

43 - 02.10.2018 – DESHERBAGE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Madame Claudine FONTAINE

Madame FONTAINE informe l'assemblée que certains livres de la bibliothèque municipale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale. Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de désherber ces livres. Une liste a donc été établie et sera conservée à la bibliothèque.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de procéder au désherbage de certains livres de la bibliothèque municipale qui sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

44 - 02.10.2018 – CONVENTION RGPD ET PROTECTION DES DONNEES – CDG 47

Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT

Suite à la loi de mai 2018 sur la protection des données, il convient dans chaque collectivité de nommer un responsable « RGPD ». Le CDG47 propose une convention pour nommer une personne extérieure à la collectivité. Il est donc proposé de passer une convention avec le CDG47.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider la convention entre le CDG 47 et la commune de Roquefort.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h40.

A Roquefort, le 2 octobre 2018

La Secrétaire de séance,

Lucien LAGARDE



